

Mise à jour n° 172 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Déc. 2023

32^e mise à jour du Tome V – Signalisation routière

Pages liminaires

À enlever		À insérer	
Pages	Date	Pages	Date
Répertoire des mises à jour Faux titre et Dépôt légal (Vol. 1) Modification et information Tableau des échéances à respecter Table des matières (Vol. 1) Notes générales 5 à 8 Faux titre et Dépôt légal (Vol. 2) Table des matières (Vol. 2) Faux titre et Dépôt légal (Vol. 3) Table des matières (Vol. 3)	Décembre 2022 Décembre 2022 Déc. 2022	Répertoire des mises à jour Faux titre et Dépôt légal (Vol. 1) Modification et information Tableau des échéances à respecter Table des matières Notes générales 5 à 8 Faux titre et Dépôt légal (Vol. 2) Table des matières (Vol. 2) Faux titre et Dépôt légal (Vol. 3) Table des matières (Vol. 3)	 Juin 2023 Décembre 2023 Déc. 2023

Pages de chapitres du tome

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
En général (dans tous les chapitres)					Actualisation de la dénomination du Ministère.
1	i et ii	Déc. 2022	i et ii	Déc. 2023	Actualisation de la table des matières.
	7 et 8	Déc. 2019 Déc. 2020	7 et 8	Déc. 2020 Déc. 2023	Tableau 1.9-1 : ajout des dimensions minimales pour les panneaux de détour de piétons.
	15 et 16	Déc. 2019	15 et 16	Déc. 2019 Déc. 2023	Tableau 1.10-1 : ajout des flèches de carrefour giratoire pour les panneaux de signalisation des services de carburant et de restauration.
	23 et 24	Déc. 2022	23 et 24	Déc. 2023	Section 1.13.3.1 « Hauteur » : ajout de spécifications pour la position des panneaux des services de carburant et de restauration.
	—	—	DN 003	Déc. 2023	DN 003 : transfert du DN V-5-047 au chapitre 1 « Dispositions générales ».
2	i à vii	Déc. 2022	i à vii	Déc. 2023	Actualisation de la table des matières.
	1 à 2.1	Déc. 2022	1 à 2.1	Déc. 2022 Déc. 2023	Section 2.2 « Références » : ajout du nom officiel du nouveau Règlement encadrant l'établissement des zones scolaires et définissant la période scolaire.
	7 à 8.3	Déc. 2020	7 à 8.4	Déc. 2020 Déc. 2023	Section 2.6 « Cédez le passage à la circulation venant en sens inverse » : modification de l'appellation TLDU pour TCLDU. Sections 2.9.1 « Panneau de limite de vitesse » et 2.9.2 « Balise de limite de vitesse » : ajout de nouvelles sous-sections.



Mise à jour n° 172 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Déc. 2023

32^e mise à jour du Tome V – Signalisation routière

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
2	29 et 30	Juin 2019 Déc. 2022	29 à 30.2	Déc. 2023	Section 2.27.1 « Voies réservées » : ajout de spécifications sur l'endroit où l'on doit installer les panneaux P-250. Section 2.27.1.1 « Voie réservée sur autoroute » : ajout de nouvelles sous-sections pour différencier les voies réservées sur autoroute avec ou sans zone tampon.
	39 et 40	Juin 2019	39 et 40	Juin 2019 Déc. 2023	Figure 2.28-1 : ajout d'une note précisant qu'il est possible d'installer les balises piétonnières en amont ou en aval du passage, mais toujours au centre de la chaussée.
	DN 023A à DN 026A	Déc. 2017 Déc. 2019 Déc. 2022	DN 023A à DN 026A	Déc. 2017 Juin 2019 Déc. 2023	DN 023B : déplacement sur la page de gauche sans changement de date. DN 023C : nouveau dessin normalisé. DN 024 : correction de coquille. DN 025 : retrait de la limite de la propriété de l'école.
	DN 027 et DN 028	Déc. 2020 Déc. 2022	DN 027 et DN 028	Déc. 2020 Déc. 2023	DN 028 : retrait de la limite de la propriété de l'école.
3	i à vi	Déc. 2022	i à vi	Déc. 2023	Actualisation de la table des matières.
	1 à 2.2	Déc. 2022	1 à 2.2	Déc. 2022 Déc. 2023	Section 3.2 « Références » : ajout du nom officiel du nouveau Règlement encadrant l'établissement des zones scolaires et définissant la période scolaire. Tableau 3.4-1 : ajout d'un panneau manquant.
	19 à 22	Juin 2019 Déc. 2020 Déc. 2022	19 à 22.2	Juin 2019 Déc. 2023	Section 3.28 « Visibilité restreinte » : ajout de la visibilité restreinte en courbe horizontale. Section 3.28.1 « Visibilité restreinte dans une courbe verticale » : création d'une nouvelle sous-section pour séparer les courbes verticales. Section 3.28.2 « Visibilité restreinte dans une courbe horizontale » : ajout d'une nouvelle sous-section. Tableau 3.28-1 : ajout d'un nouveau tableau pour les distances de visibilité d'arrêt selon la vitesse recommandée dans une courbe horizontale. Section 3.29 « Signal avancé de voie réservée » : ajout de modalités encadrant l'installation des panneaux D-250 selon différentes configurations de route.

Mise à jour n° 172 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Déc. 2023

32^e mise à jour du Tome V – Signalisation routière

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
3	31 et 32	Juin 2019	31 et 32	Juin 2019 Déc. 2023	Section 3.32.1 « Zone scolaire » : ajout de la désignation alphanumérique du Règlement encadrant l'établissement des zones scolaires et définissant la période scolaire.
	45	Déc. 2020	45 et 46	Déc. 2023	Section 3.34.11 « Passage ou sortie de véhicules agricoles » : correction de coquille.
	DN 007 et DN 008	Juin 2019 Déc. 2021	DN 007 à DN 008B	Juin 2019 Déc. 2023	Section 3.58 « Bornes de délimitation » : ajout d'une nouvelle section. DN 008A : changement de numéro et ajout au titre comme étant un DN pour les courbes verticales, et ajout de la référence au <i>Tome I – Conception routière</i> . DN 008B : nouveau dessin normalisé pour les courbes horizontales.
4	i à viii	Déc. 2022	i à ix	Déc. 2023	Actualisation de la table des matières.
	1 à 14	Déc. 2019 Déc. 2020 Déc. 2021 Déc. 2022	1 à 14	Déc. 2021 Déc. 2023	Section 4.2 « Références » : ajout de la référence au CSA concernant les casques de sécurité pour l'industrie : tenue en service, sélection, entretien et utilisation. Section 4.3.5 « Travaux en milieu urbain » : ajout d'une nouvelle sous-section et renumérotation des sections suivantes. Section 4.3.9 « Biseau » : ajout de la référence au tableau 4.3-3. Tableau 4.3-2 : ajout au titre du tableau pour préciser qu'il s'applique en dehors des travaux en milieu urbain. Tableau 4.3-3 : nouveau tableau pour les longueurs minimales des biseaux pour les travaux en milieu urbain. Section 4.5 « Repères visuels » : ajout de références aux tableaux 4.5-1 et 4.5-2 et ajout de spécifications pour le biseau. Tableau 4.5-1 : ajout au titre du tableau pour spécifier qu'il s'applique à l'exception des travaux en milieu urbain. Tableau 4.5-2 : nouveau tableau pour l'espacement maximal des repères visuels pour les travaux en milieu urbain et renumérotation des tableaux suivants. Figure 4.5-1 : ajout de la référence au tableau 4.5-3.

Mise à jour n° 172 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Déc. 2023

32^e mise à jour du Tome V – Signalisation routière

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
4					<p>Figure 4.5-2 : ajout de la référence au tableau 4.5-6.</p> <p>Section 4.5.5 « Balise tubulaire » : ajout de précisions sur l'utilisation des balises en milieu urbain et en dehors des milieux urbains.</p> <p>Figure 4.5-4 : nouvelle figure illustrant la balise tubulaire.</p> <p>Section 4.5.9 « Pastilles éclairantes DEL » : nouvelle section.</p> <p>Section 4.6 « Barrière » : ajout de précisions lorsque la barrière est utilisée le long des itinéraires pour piétons.</p> <p>Section 4.9 « Localisation et installation de la signalisation » : ajout de références aux tableaux 4.9-1 et 4.9-2 et ajout d'une mention précisant que les TCLDU sont réservés aux travaux de courte et de longue durée en milieu rural.</p> <p>Tableau 4.9-1 : ajout au tableau précisant qu'il doit être utilisé en dehors des travaux en milieu urbain.</p> <p>Tableau 4.9-2 : nouveau tableau.</p> <p>Section 4.19.1 « Endroit temporairement fermé à la circulation » : ajout de précisions sur la manière d'afficher qu'une destination est barrée.</p>
	25 à 28	Déc. 2018 Déc. 2020	25 à 28	Déc. 2018 Déc. 2020 Déc. 2023	
	31.1 et 31.2	Déc. 2020 Déc. 2021	31.1 et 31.2	Déc. 2021 Déc. 2023	Réorganisation des pages.
	31.5 et 32	Déc. 2018 Déc. 2021	31.5 à 32	Déc. 2018 Déc. 2021 Déc. 2023	Section 4.20.6 « Indication de destination temporaire » : nouvelle section.
	39 à 42	Déc. 2018 Déc. 2020 Déc. 2021	39 à 42	Déc. 2020 Déc. 2023	<p>Section 4.34.1 « Caractéristiques du signaleur routier » : ajout de références à la figure 4.34-1 et de spécifications concernant à la bande rétro réfléchissante des casques des signaleurs routiers.</p> <p>Section 4.34.2 « Justification du signaleur routier » : modification de l'appellation TLDU pour TCLDU.</p> <p>Figure 4.34-1 : fusion des figures 4.34-1a et 4.34-1b, et ajout de références à la norme CSA Z94.1.</p> <p>Figure 4.34-2 : ajustement de la pellicule rétro réfléchissante.</p>

Mise à jour n° 172 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Déc. 2023

32^e mise à jour du Tome V – Signalisation routière

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
4	45 et 46	Déc. 2021 Déc. 2022	45 et 46	Déc. 2021 Déc. 2023	Section 4.34.5 « Barrière de contrôle de la circulation pour travaux » : correction de coquille.
	49 à 52	Déc. 2021	49 à 52	Déc. 2023	<p>Section 4.37.2 « Utilisation » : ajout de la possibilité d'utiliser une demi-flèche.</p> <p>Tableau 4.37-1 : ajout de spécifications pour la demi-flèche.</p> <p>Figure 4.37-1 : ajout du croquis de la demi-flèche.</p> <p>Section 4.37.2.1 « Mode flèche à gauche » : ajout d'une nouvelle sous-section encadrant l'utilisation de la demi-flèche à gauche.</p> <p>Figure 4.37-3 : nouvelle illustration de la flèche de signalisation lumineuse – voie de gauche.</p> <p>Figure 4.37-4 : nouvelle figure.</p> <p>Section 4.37.2.2 « Mode flèche à droite » : ajout d'une nouvelle sous-section encadrant l'utilisation de la demi-flèche à droite.</p> <p>Figure 4.37-5 : nouvelle illustration de la flèche de signalisation lumineuse – voie de droite.</p> <p>Figure 4.37-6 : nouvelle figure.</p> <p>Section 4.37.2.3 « Mode double flèche » : ajout d'une nouvelle sous-section encadrant l'utilisation de la demi-flèche en mode double.</p> <p>Figure 4.37-7 : nouvelle illustration de la flèche de signalisation lumineuse – l'une ou l'autre des voies de droite ou de gauche.</p> <p>Figure 4.37-8 : nouvelle figure.</p> <p>Section 4.37.2.4 « Mode barre » : ajout d'une nouvelle sous-section encadrant l'utilisation de la demi-flèche en mode barre.</p> <p>Figure 4.37-9 : nouvelle illustration de la flèche de signalisation lumineuse – barre centrale.</p> <p>Figure 4.37-10 : nouvelle figure.</p> <p>4.37.4 « Travaux de courte durée » : l'utilisation de la flèche de signalisation lumineuse en travaux de courte durée en milieu publique se fait conformément aux dessins normalisés TCLDU.</p>



Mise à jour n° 172 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Déc. 2023

32^e mise à jour du Tome V – Signalisation routière

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
4					Section 4.37.5 « Travaux de longue durée » : l'utilisation de la flèche de signalisation lumineuse en travaux de longue durée en milieu public se fait conformément aux dessins normalisés TCLDU.
	57 à 60	Déc. 2020 Déc. 2021	57 à 60	Déc. 2020 Déc. 2021 Déc. 2023	Section 4.40.1 « Généralités » : nouvelle sous-section. Section 4.40.2 « Autre disposition » : nouvelle sous-section encadrant la possibilité de remplacer le VP-léger par un véhicule de type camionnette ou fourgonnette.
	A-1 et A-2	Déc. 2020 Déc. 2022	A-1 et A-2	Déc. 2023	Annexe A « Signaux du signaleur routier » : ajustement de la bande rétroréfléchissante du casque du signaleur routier.
	TTCD i à TTCD iv	Déc. 2021	TTCD i à TTCD iv	Déc. 2023	Actualisation de la table des matières des dessins normalisés pour les travaux de très courte durée.
	TTCD-P-001 et TTCD-P-002	Déc. 2021	TTCD-P-001 et TTCD-P-002	Déc. 2023	TTCD-P-001 : ajustement de l'expression : flèche de signalisation lumineuse. TTCD-P-002 : ajout d'une note encadrant la possibilité de remplacer le VP-léger par un véhicule de type camionnette ou fourgonnette.
	TTCD-P-011 et TTCD-P-012	Déc. 2020 Déc. 2021	TTCD-P-011 et TTCD-P-012	Déc. 2021 Déc. 2023	TTCD-P-012 : ajout d'une note encadrant la possibilité de remplacer le VP-léger par un véhicule de type camionnette ou fourgonnette.
	TLD i à TLD vii	Déc. 2022	TLD i à TLD vii	Déc. 2023	Actualisation de la table des matières des dessins normalisés pour les travaux de longue durée.
	TLD 067 et TLD 068	Déc. 2021	TLD 067 et TLD 068	Déc. 2021 Déc. 2023	TLD 068 : changement de la manière de barrer une destination.
	Séparateur TLDU		Séparateur TCLDU		Remplacement du séparateur « Longue durée en milieu urbain » pour « Courte et longue durée en milieu urbain ».
	TLDU i à v	Déc. 2022	TCLDU i à v	Déc. 2023	Actualisation de la table des matières des dessins normalisés pour les travaux de courte et de longue durée en milieu urbain.
	TLDU 1 à TLDU 12	Déc. 2018	TCLDU 1 à TCLDU 12	Déc. 2023	TCLDU 1 à TCLDU 12 : actualisation des guides par l'ajustement de l'expression TLDU par TCLDU.

Mise à jour n° 172 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Déc. 2023

32^e mise à jour du Tome V – Signalisation routière

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
4	TLDU 001 à TLDU 059	Déc. 2018 Déc. 2019 Déc. 2020 Déc. 2021 Déc. 2022	TCLDU 001 à TCLDU 059	Déc. 2023	TCLDU 001 à TCLDU 059 : <ul style="list-style-type: none"> • amélioration graphique des dessins normalisés en général; • la flèche de signalisation lumineuse est maintenant installée en amont de l'aire de travail; • modification du tableau encadrant les différentes limites de vitesse et leur cotes respectives; • ajout de la note précisant que le panneau « Fin » (T-40) est facultatif lors de travaux de courte durée sans réduction temporaire de la limite de vitesse et lorsque l'entrave est inférieure à 200 m; • modification de l'appellation TLDU pour TCLDU.
5	i à xii 1 et 2 11 et 12 23 et 24 65 et 66 73 et 74 81.3 à 85.2	Déc. 2022 Déc. 2022 Déc. 2015 Déc. 2016 Janv. 2014 Déc. 2020 Déc. 2016 Déc. 2022	i à xii 1 et 2 11 à 12.2 23 et 24 65 et 66 73 et 74 81.3 à 85.2	Déc. 2023 Déc. 2022 Déc. 2023 Déc. 2023 Janv. 2014 Déc. 2023 Déc. 2020 Déc. 2023 Déc. 2016 Déc. 2023 Déc. 2022 Déc. 2023	Actualisation de la table des matières. Section 5.2 « Références » : actualisation d'une référence et ajout de trois autres. Section 5.4.3.2 « Direction de sortie » : ajout de précisions concernant l'installation de la signalisation pour la direction de sortie d'une voie réservée avec une zone tampon et ajout de deux panneaux (I-35-1 et I-35-2). Section 5.4.3.3 « Présignalisation de sortie » : A. « Présignalisation de sortie de la voie réservée » : ajout d'une nouvelle sous-section. B. « Présignalisation d'accès aux sorties de la voie réservée » : ajout d'une nouvelle sous-section et d'un nouveau panneau (I-61). Section 5.4.4 « Conception des panneaux de destination » : ajout d'un complément à la norme et actualisation de l'adresse du site Internet de la Commission de toponymie. Section 5.6.8.1 « Équipements publics » : ajout de deux panneaux, soit I-370-29 et I-370-30. Section 5.7.13 « Surveillance routière » : retrait du deuxième paragraphe au point 4. Section 5.8.1.1 « Parcs routiers » A. Halte routière : ajout du Wi-Fi aux services offerts. Section 5.8.1.1 « Parcs routiers » C. Aire de service : modification des panneaux I-650-1, I-650-2, I-650-3 et ajout du Wi-Fi au point 3.



Mise à jour n° 172 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Déc. 2023

32^e mise à jour du Tome V – Signalisation routière

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
5	93.3 et 94	Janv. 2014 Déc. 2019	93.3 et 94	Déc. 2023	Section 5.8.1.3 « Attraités touristiques publics » : remplacement du mot « sites » par « lieux ».
	101.2 et 102	Déc. 2014 Déc. 2021	101.2 et 102	Déc. 2014 Déc. 2023	Section 5.8.1.3 « Attraités touristiques publics » A. « Lieu historique national » : ajout de critères pour le lieu historique national.
	107 et 108	Déc. 2016 Déc. 2019	107.1 à 108	Déc. 2019 Déc. 2023	Section 5.8.4.3 « Conception des panneaux d'équipements touristiques privés » D. « Pictogramme » : ajout des attraités majeurs.
	121 et 122	Déc. 2016	121 et 122	Déc. 2016 Déc. 2023	Section 5.8.4.5 « Attraités majeurs » : ajout d'une précision sur l'admissibilité des attraités majeurs.
	A-51 à A-56	Janv. 2014 Déc. 2019 Déc. 2022	A-51 à A-56	Janv. 2014 Déc. 2019 Déc. 2023	Section 5.8.4.5 « Attraités majeurs » A. « Pictogramme » : ajout d'une nouvelle sous-section sur les attraités majeurs.
	DN 025 et DN 026	Janv. 2014 Déc. 2022	DN 025 et DN 026	Janv. 2014 Déc. 2023	Section 5.9.4.4 « Installation et localisation » B. « Panneaux d'acheminement » : ajout de la référence au dessin normalisé 003 du chapitre 1 « Dispositions générales ».
	DN 037 et DN 038	Déc. 2017 Déc. 2019	DN 037 et DN 038	Déc. 2019 Déc. 2023	Annexe L « Signalisation touristique » : ajout de nouveaux pictogrammes (escalade intérieure et volley-ball), actualisation des titres des pictogrammes et ajout de la note 4.
	DN 047 et DN 048	Déc. 2017	DN 047 et DN 048	Déc. 2017 Déc. 2023	DN 025 : ajout du site patrimonial au point 3 pour le panneau bleu. DN 038 : modification du DN et ajout de la référence au règlement qui détermine une zone scolaire.
6	i à vi	Déc. 2022	i à vi	Déc. 2023	DN 047 : dessin normalisé transféré au DN 003 du chapitre 1 « Dispositions générales ».
	5 et 6	Déc. 2017 Juin 2019	5 à 6.2	Déc. 2017 Déc. 2023	Actualisation de la table des matières.
	11 à 14	Déc. 2015 Juin 2019 Déc. 2019 Déc. 2021	11 à 14	Déc. 2015 Déc. 2023	Section 6.9.8.2 « Continuité des lignes » : ajout de la zone tampon et de ses caractéristiques.
	A-1 et A-2	Déc. 2016 Déc. 2019	A-1 et A-2	Déc. 2023	Section 6.11.9 « Inscriptions sur la chaussée » : ajout d'une précision selon laquelle les inscriptions sur la chaussée à la section 6.11.9 excluent la limite de vitesse. Section 6.11.17 « Limite de vitesse » : ajout d'une nouvelle section.
					Annexe A « Dimensions des marques longitudinales et transversales » : ajout des lignes de marquage pour les voies réservées avec zone tampon.



Mise à jour n° 172 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Déc. 2023

32^e mise à jour du Tome V – Signalisation routière

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
6	—	—	A-19	Déc. 2023	Annexe N « Marquage des limites de vitesse » : nouvelle annexe.
	DN 039 et DN 040	Déc. 2005	DN 039A à DN 040	Déc. 2005 Déc. 2023	DN 039A : changement de numéro. DN 039B : nouveau dessin normalisé.
7	i à v	Déc. 2021	i à v	Déc. 2023	Actualisation de la table des matières.
	DN 033	Déc. 2020	DN 033	Déc. 2023	DN 033 : modification de la ligne pointillée de couleur jaune pour la couleur blanche.
8	i à x	Déc. 2021	i à x	Déc. 2023	Actualisation de la table des matières.
	1 à 4	Juin 2019 Déc. 2017	1 à 4	Déc. 2017 Déc. 2023	Section 8.1 « Objet » : actualisation du nom du Ministère. Section 8.2 « Références » : ajout d'une référence et actualisation du nom du Ministère.
	39 à 44	Déc. 2005 Déc. 2009 Déc. 2021	39 à 44	Déc. 2009 Déc. 2021 Déc. 2023	Section 8.5.3.4 « Principes de signalisation des mouvements » C. « Le mouvement de virage à gauche » : ajout d'une précision concernant le tableau 8.5-5, selon laquelle il s'agit des principales façons permises de signaler les différents types de virage à gauche protégé. Tableau 8.5-5 : retrait du caractère réglementaire.
	47 à 50.1	Déc. 2005 Déc. 2015 Déc. 2021	47 à 50.1	Déc. 2005 Déc. 2015 Déc. 2023	Section 8.5.4.7 « Virage à gauche protégé » : ajout d'un complément à la norme. Section 8.6.1.1 « Justification des feux clignotants suspendus » : correction de la hauteur d'un objet au critère 1.
	53 et 54.1	Déc. 2007 Déc. 2021	53 et 54.1	Déc. 2021 Déc. 2023	Tableau 8.8-1 : retrait du décompte numérique pour l'intervalle d'engagement et ajout de précisions concernant l'affichage du décompte pour l'intervalle de dégagement.
	55 à 58.1	Déc. 2011 Déc. 2020	55 à 58.1	Déc. 2020 Déc. 2023	Section 8.8.5.2 « Durée des intervalles » : déplacement du premier paragraphe du point a) Intervalle d'engagement (l_a) au point b) Intervalle de dégagement (l_d).
	67 et 68	Déc. 2020	67 et 68	Déc. 2020 Déc. 2023	Figure 8.16-1 : ajout de la référence au tableau 4.5-6.
	85 à 87	Déc. 2020	85 à 90	Déc. 2020 Déc. 2023	Section 8.19 « Feux rectangulaires à clignotement rapide » : ajout d'une précision sur la couleur du pourtour des feux rectangulaires à clignotement rapide. Section 8.20 « Radar pédagogique » : ajout d'une nouvelle section.

